
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal se réunira, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, en mairie du Val d'Hazey – Place du Souvenir Français, Aubevoye – 27940 Le Val d'Hazey, le :

Mardi 31 janvier 2023 à 19h00

AFFICHÉ LE 24/01/2023

Le maire,

Philippe COLLAS



ORDRE DU JOUR

A – AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022
2. Avis sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant schéma de cohérence territoriale (PLUi valant SCoT)
3. Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat n°4 (2023-2028)
4. Modification de la sectorisation scolaire

B – AFFAIRES FINANCIÈRES

5. Partage de la part communale de la taxe d'aménagement – annulation de la convention de reversement
6. Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57
7. Avance de participation financière 2023 au syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye pour la Construction d'un Complexe Cinématographique (SIGA 3C)
8. Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
9. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

C – AFFAIRES DIVERSES